

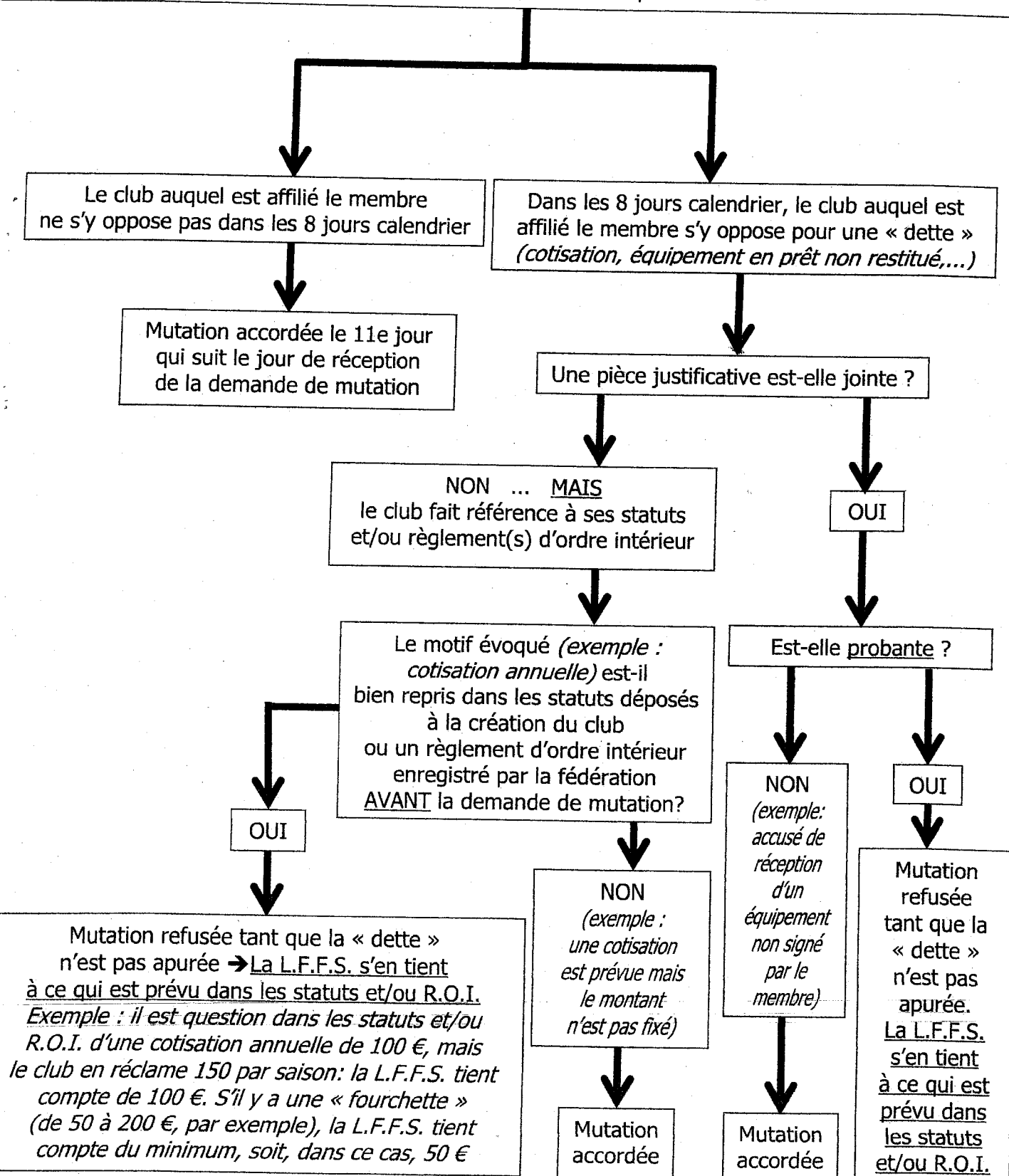
Demande de mutation: la procédure

La demande de mutation doit être envoyée par courrier recommandé ou remise en mains propres contre un accusé de réception, le 1er décembre au plus tôt, le même jour, à la L.F.F.S. et au club auquel le membre est affilié.

A la demande adressée à la L.F.F.S., le membre doit joindre la demande d'affiliation au club auquel il désire être muté et une copie du récépissé de l'envoi ou de la remise en mains propres du document de mutation au club auquel il est affilié.

→ **La demande est irrecevable** (pas de signature, courrier ordinaire, envoi avant le 1/12, absence de récépissé...): la mutation est refusée d'office et le membre est averti par courriel ou courrier postal.

→ **La demande est recevable:** la L.F.F.S. vérifie que le membre n'a jamais été aligné comme joueur ou officiel depuis le début de la saison par le club auquel il est affilié.



Dans tous les cas, la mutation est accordée au plus tôt le 11e jour qui suit le jour de réception de la demande de mutation.